

## CONCOURS DE POÉSIE 2021

Dans le cadre des événements retenus par SAINTE FOY-lès-LYON pour le XXIIIème Printemps des Poètes, AU CREUX DE L'OREILLE, Cie, organise un concours de poésie. Ce concours s'adresse aux poètes d'expression française.

THÈME NATIONAL RETENU : **LE DÉSIR**

OUVERT du 7 septembre 2020 au 2 Février 2021 (**date limite de réception des œuvres**).

### **ARTICLE 1**

Deux catégories pour une participation :

- **Adultes (plus de 18 ans)** : poème individuel seulement.
- **Jeunes poètes (de 9 à 18 ans)**.

Les poèmes collectifs écrits par des moins de 18 ans seront retenus pour concourir. C'est la classe qui recevra alors la récompense de l'écrit.

Trois types d'écrits pourront être envoyés :

- Sonnet – Poésie classique
- Poésie libre (libérée de contrainte : pieds, rimes etc.) et semi-classique
- Prose épistolaire (1800 caractères et espaces MAXI - IMPÉRATIF : LE DÉCOMPTE DOIT APPARAÎTRE EN BAS DE PAGE).

### **ARTICLE 2**

- **Adultes** : droit de participation de **5 euros** par poème envoyé (Envoi maximum : 5 (cinq) œuvres par participant, toutes catégories confondues : une seule sera récompensée).
- **Jeunes poètes** : gratuité (poème individuel ou collectif)

Ces droits couvriront les frais administratifs de la gestion du concours. Ils seront versés par chèque à l'ordre de « Au Creux de l'Oreille, Cie ».

### **ARTICLE 3**

*En raison de la situation sanitaire actuelle, seule l'écriture par internet est proposée.*

*Les œuvres sont exclusivement à envoyer sur l'adresse courriel suivante :*

[theatre@aucreuxdeloreillecie.fr](mailto:theatre@aucreuxdeloreillecie.fr).

Pour démarrer le courriel, faire figurer, sur trois lignes :

- Le type de récompense pour lequel l'écrit concourt,
- Le type de la catégorie (adultes ou jeunes poètes). Pour les jeunes poètes, mettre la date de naissance.
- Une référence comprenant 5 signes : 2 lettres + 3 chiffres (cette référence sera à reporter sur l'enveloppe envoyée en parallèle à l'adresse de l'organisation.
- Les courriels ne seront pas signés.

Chaque écrit, avec ses références de début, sera alors copié/collé sur une page Word pour distribution au jury (ainsi, l'anonymat est bien respecté).

### **ARTICLE 4**

En parallèle, un courrier postal sera envoyé à :

**Au Creux de l'Oreille Cie  
Les terrasses de Manon  
57 chemin de Chavril  
69110 SAINTE FOY LES LYON**

Cet envoi contiendra :

- Le paiement de l'inscription, **5 euros** par poème envoyé pour la catégorie **Adultes**.
- Une feuille de papier où seront notées : l'identité et les coordonnées du participant (nom, prénom, téléphone, adresse postale et adresse mail).
- Si le participant ne possède pas d'adresse mail, il glissera, dans l'enveloppe cachetée, une enveloppe affranchie au tarif en vigueur, à son adresse postale.

Cet envoi ne sera ouvert qu'après délibération finale du jury. (d'où la nécessité de ne pas oublier de mettre la référence des 2 lettres + 3 chiffres au dos de l'enveloppe envoyée)

L'envoi sera adressé par voie postale, non recommandé

#### **ARTICLE 5**

Chaque participant garantit l'authenticité de son texte.

Les textes ne sont pas retournés. **Le Comité de Lecture assure que, dans un délai d'un mois après la remise des récompenses, les textes sont tous détruits.**

Au Creux de l'Oreille, Cie ne pourra pas être tenue responsable d'éventuelles pertes ou dégradations de texte.

Par sa participation, chaque candidat accepte :

- La publication éventuelle de son (ses) texte (s) dans un florilège, en abandonnant ses droits sur son (ses) texte (s) édité (s) dans le florilège.
- La lecture possible de son poème récompensé, le jour de la remise des récompenses, et ceci, sans dédommagement d'aucune sorte.

#### **ARTICLE 6**

Pour chaque catégorie de participants et pour chaque type d'écrit, le Comité de lecture, sous l'autorité d'un Président, attribuera, à l'issue d'un délibéré collectif, les récompenses qui lui semblent justes. Il se réserve le droit de ne pas attribuer de récompenses dans une catégorie ou une autre si la qualité des textes ne le satisfait pas.

Tout participant récompensé, pendant un délai d'un an, pourra envoyer des œuvres mais ne pourra pas, à nouveau, être récompensé dans la catégorie où il a été remarqué. (Son texte pourra cependant être retenu pour paraître dans le florilège si sa qualité le mérite).

Les membres du jury ne peuvent participer au Concours.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

#### **ARTICLE 7**

Création d'un florilège à partir des œuvres récompensées ou retenues par le jury.

Outre les florilèges remis aux récompensés, possibilité d'en obtenir un ou plusieurs exemplaires (5 euros l'exemplaire pour participation aux frais d'envois.)

#### **ARTICLE 8**

Les participants dont une œuvre aura été primée seront personnellement avertis par mail ou voie postale qu'une récompense leur a été attribuée.

Les lauréats des trois premières œuvres remarquées par le jury, dans chaque type d'écrit, recevront une récompense.

Nécessité d'une présence ou d'être représenté pour recevoir la récompense. Ceci, au cours d'un moment de convivialité ; les détails de l'organisation vous seront communiqués début Mars, en fonction des règles sanitaires d'alors, et qui se déroulera sur la commune de Ste FOY-lès-LYON.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site internet :

[www.aucreuxdeloreillecie.fr](http://www.aucreuxdeloreillecie.fr)  
[theatre@aucreuxdeloreillecie.fr](mailto:theatre@aucreuxdeloreillecie.fr)

Tel 06 88 18 47 26 (sms uniquement)